Differdange, le 30 avril 2025

Ville de
Differdange

District de Luxembourg

Personne de contact :
Jean-François Leblond
Secrétaire adjoint
jean-francois.leblond@differdange.lu
Téléphone : 58 77 1 – 1218
Fax : 58 77 1 – 1210

Aux membres du Conseil communal de
la Ville de Differdange

Objet : convocation à la séance du conseil communal du 7 mai 2025

Madame, Monsieur,

Par la présente, vous êtes priés de bien vouloir assister à une réunion du Conseil communal qui aura lieu le mercredi 7 mai 2025, à 8.00 heures, au Hall O à Oberkorn avec l'ordre du jour présenté ci-dessous.

Séance publique :

1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

2) Projets communaux :

   a) NetZeroCtiy – modernisation de l'éclairage public (LED) – devis, article budgétaire 4/624/222100/23001 ;
   b) Parc Terrain AS - Mise en place d'une toiture sur le terrain de pétanque – devis, article budgétaire 4/625/221313/25003 ;
   c) Energies renouvelables – installations d'ombrières photovoltaïques sur parking public – devis, article budgétaire 4/532/222100/25021 ;
   d) Electromobilité – adaptation de postes de transformation – devis, article budgétaire 4/441/222100/25022 ;
   e) Bâtiments communaux – installation d'un de poste de transformation – devis, article budgétaire 4/132/222100/25023 ;
   f) Ecole des Garçons Niederkorn – travaux de rénovation et de mise en conformité – décompte, article budgétaire 4/910/221311/19022.

3) Plan d'aménagement général et projets d'aménagement particuliers :

   a) modifications ponctuelles du PAG à Differdange – vote du conseil communal suivant article 14 de la loi du 19 juillet 2014 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – concernant
      - la suppression partielle de la protection communale dans le cas de la construction localisée à Differdange sur la parcelle 181/10115 (n°14, rue Pütz) ;
      - le classement d'une zone spéciale 2 (SPEC-2) et l'adaptation des coefficients du PAP NQ « NI02 – Tëschent Lauterbännen » afférent ;
      - le classement de la parcelle 767/9815 en tant que zone HAB-1 et de la parcelle 767/9816 en tant que REC-1 au lieu-dit « rue des Jardins » ;

- le classement de la parcelle 1304/9552 ainsi que d'une partie de la parcelle 1304/9706 en tant que zone BEP le long de la rue Emile Mark ;
- la levée du secteur protégé de type « environnement construit – façades à conserver » sur les bâtiments n°2 et n°2A, Grand-Rue à Differdange ;
- le classement de la parcelle 2903/9657 en tant que zone HAB-1 au lieu-dit « route de Pétange » ;

b) modification du plan de repérage (partie graphique) et de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) de la commune de Differdange présentée par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de l'administration communale et concernant
   - des fonds sis à Differdange sur le site du plateau des hauts fourneaux ;
   - ainsi que 3 erreurs matérielles ;

c) modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier dénommé « Op den Breeden Dreischer II » à Oberkorn, présentée par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société BEPE Immo ;
d) demande de morcellement de terrains situés rue Charles Schambourg à Oberkorn ;
e) demande de morcellement de terrains situés rue Pierre Gansen à Niederkorn.

4) Actes et conventions :

a) acte notarié visant la vente d'une parcelle d'une contenance de 7 centiares sise à Oberkorn, rue Catherine Krieps-Welbes ;
b) conventions de mise à disposition de parking pour y construire et exploiter une installation photovoltaïque concernant les parkings « Woiwer » et « rue Pierre Gansen » ;
c) conventions de mise à disposition d'un atelier d'artiste situé au 88 et 88a, rue Principale à Lasauvage ;
d) contrat de prestation de services pour le projet « passerelle » avec l'association Autisme Luxembourg asbl – crédit spécial, article budgétaire 3/266/622000/99001 ;
e) contrat de bail commercial concernant un local situé au 4, avenue de la Liberté à Differdange ;
f) contrat de bail pour un logement locatif sis à Differdange, 1, rue du Parc de Gerlache ;
g) convention de mise à disposition de logements sis à Differdange, 41, avenue Charlotte ;
h) contrat de bail avec l'Office social de Differdange pour les besoins des agents régionaux d'inclusion sociale 'Aris' dans un immeuble sis à Differdange, Grand-Rue n°23 ;
i) 3e avenant au contrat de bail avec l'Office social de Differdange dans un immeuble sis à Differdange, Grand-Rue n°23 ;
j) 1er avenant à la convention « Karro » relative à la mise à disposition de structures pour l'hébergement provisoire de demandeurs de protection nationale signées avec l'Office national de l'Accueil (ONA) ;
k) 1er avenant à la convention de mise à disposition d'un local situé au 88 et 88a rue Principale à Lasauvage ;
l) avenant à la convention avec le Luxembourg Center for Circular Economy s.à r.l. – SIS en relation avec l'exposition temporaire « The Mud ».

5) Règlements communaux :

a) modification du règlement de circulation ;
b) règlements temporaires de circulation.

6) Commissions consultatives et groupes de travail :

a) modification des règles de fonctionnement de la cellule consultative du logement abordable ;
b) commissions consultatives – changements proposés.

Séance non-publique :

1) Personnel communal :

a) nomination définitive d'un fonctionnaire communal appartenant au groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoin des services de régie ;
b) nomination d'un employé communal appartenant au groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique, pour les besoins du service informatique ;
c) décision individuelle concernant la rémunération d'un salarié ;
d) démission d'un fonctionnaire communal ;
e) départ à la retraite d'un fonctionnaire communal.

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Jean-François LEBLOND

pour le secrétaire empêché,
le secrétaire adjoint

Guy ALTMEISCH

le bourgmestre